



HAL
open science

(Recension) D. Forsythe. The Politics of Prisoner Abuse : The United States and Enemy Prisoners after 9/11

Yasmine Bouagga

► **To cite this version:**

Yasmine Bouagga. (Recension) D. Forsythe. The Politics of Prisoner Abuse : The United States and Enemy Prisoners after 9/11. *Critique Internationale*, 2012, pp.167-171. 10.3917/cii.055.0167 . hal-02520221

HAL Id: hal-02520221

<https://hal.science/hal-02520221>

Submitted on 26 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Recension publiée dans *Critique Internationale*, 2012/2, n°55, pp 167-171
<https://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2012-2-page-167.htm>

DAVID P. FORSYTHE

The Politics of Prisoner Abuse: The United States and Enemy Prisoners after 9/11
Cambridge, Cambridge University Press, 2011, XVI-315 pages.

par Yasmine Bouagga

Avec *The Politics of Prisoner Abuse*, David P. Forsythe, politiste américain spécialiste de la question des droits humains dans les relations internationales, livre une étude fouillée des politiques relatives au traitement des détenus capturés par les États-Unis dans le cadre de la lutte antiterroriste consécutive aux attentats du 11 septembre 2001. Méthodique et détaillé, l'ouvrage tient à la fois de l'enquête historique et du rapport d'ONG, et contribue non seulement à la connaissance factuelle des pratiques du gouvernement de George W. Bush entre 2001 et 2008, mais aussi à une réflexion sur les usages politiques du droit, réflexion dans laquelle l'autorisation de la torture par un État démocratique devient un cas d'école. S'appuyant sur des sources secondaires (rapports publics, rapports d'ONG comme Amnesty International, Human Rights Watch et le Comité international de la Croix- Rouge, CICR), D. Forsythe propose une synthèse éclairante, dans laquelle les éléments de théorie du droit international s'articulent avec une investigation des responsabilités politiques dans l'autorisation du recours à la torture à l'encontre des détenus présumés terroristes. Si l'auteur satisfait ainsi un lectorat de juristes et de politistes, son ouvrage demeure toutefois difficile d'accès pour qui n'est pas familier des institutions américaines et de leurs mécanismes de régulation.

S'ouvrant sur les dilemmes de l'administration Bush au lendemain des attentats du 11-Septembre, événement majeur dans l'histoire américaine contemporaine, l'ouvrage présente en premier lieu une perspective historique sur la prohibition de la torture en droit international (chap. 1). Érigée en référence de la morale politique, cette prohibition provient d'un droit de la guerre défendu par Henri Dunant (co-fondateur de la Croix-Rouge) et codifié dans la Convention de l'ONU contre la torture de 1948, dans les Conventions de Genève de 1949 et dans le Pacte international pour les droits civils et politiques de 1966. Jusqu'en 2001, les États-Unis ont été de fervents défenseurs de ces législations internationales visant à encadrer le traitement des prisonniers de guerre et à protéger la dignité humaine. Au demeurant, cette « position morale-légale absolutiste », comme l'écrit D. Forsythe, n'était pas toujours indépendante d'une logique d'intérêt bien compris, notamment du souci de réciprocité des belligérants. Après 2001 en revanche, c'est une position antagoniste qui l'emporte, celle d'une vision utilitariste de la sécurité nationale, défendant le principe du « moindre mal » (torturer un terroriste pour prévenir l'explosion d'une bombe). Selon l'auteur, la prétendue troisième voie israélienne, celle d'une prohibition de la torture à l'exception de cas déterminés, se distingue mal de cette position pragmatiste. La transformation opérée serait cependant moins une rupture qu'un glissement. En effet, les pratiques de torture des prisonniers de guerre existaient déjà avant les événements du 11-Septembre : pendant la

guerre du Vietnam, alors même que l'armée respectait le droit humanitaire de la guerre à l'égard des prisonniers, la CIA développait, avec le programme Phoenix, une politique de torture appliquée aux combattants identifiés comme «terroristes»¹. Toujours est-il que ce glissement, et plus précisément l'implication de l'armée régulière dans des pratiques jusque-là « réservées » aux services secrets, constitue selon D. Forsythe un changement majeur, qui a amené la question du traitement des prisonniers sur la scène publique.

Selon l'auteur, ce changement s'est produit parce que les dirigeants américains avaient une conception de la politique hostile au droit international (chap. 2). Les positions réalistes (au sens de la *Realpolitik*) qui prévalaient pendant la guerre froide ont donné naissance à des politiques sécuritaires, mais la vision néoconservatrice qui s'impose à l'ère de G. W. Bush, plus manichéenne et unilatéraliste, se caractérise par davantage d'agressivité : l'auteur évoque à cet égard le besoin d'une action « radicale, préventive, et allant de l'avant » (*forward leaning*, p. 42). Désignés comme les principaux acteurs de cette politique néoconservatrice, le vice-président d'alors, Dick Cheney, et le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, auraient utilisé les attentats du 11-Septembre comme prétexte pour mettre en œuvre le projet, conçu antérieurement, de s'affranchir des contraintes d'un droit international auquel ils étaient foncièrement hostiles (p. 61). Ayant ainsi brossé un tableau du paysage politique en 2001, D. Forsythe analyse la façon dont ces acteurs ont manipulé le droit pour le vider de son sens (chap. 3), créant notamment la catégorie désormais célèbre d'« ennemi combattant », qui a permis aux États-Unis de retirer les personnes capturées dans le cadre de la « guerre mondiale contre le terrorisme » de la protection des Conventions de Genève sur les prisonniers de guerre. Outre ses apports factuels sur les prises de décision conduisant à l'autorisation de la torture sur les détenus, l'ouvrage propose des éléments de réflexion très riches sur les usages politiques du droit, à la fois international et domestique, ayant pour but de contourner la prohibition des traitements cruels, inhumains et dégradants. Notons toutefois que l'auteur passe sous silence les débats qui ont eu lieu, bien avant le 11-Septembre, sur le traitement des prisonniers de droit commun et sur le recours, dans les prisons de droit commun, à des châtiments pouvant être qualifiés de cruels et inhabituels au sens ou l'entend Constitution américaine. Dans un ouvrage dont le titre reprend la formulation de cet amendement constitutionnel, Anne-Marie Cusac avance l'hypothèse d'une évolution culturelle des pratiques punitives américaines, marquée par un retour de la violence physique dans les sanctions pénales². Les circulations entre la prison civile américaine et la prison militaire ont été soulignées à plusieurs reprises ; le documentaire *Ghosts of Abu Ghraib* montre ainsi que le modèle de Guantànamo s'est inspiré des unités de haute sécurité américaines, les Supermax³. Lorna Rhodes, anthropologue spécialisée dans l'étude de ces formes d'enfermement, évoque elle aussi ces circulations⁴, dont il n'est pas fait mention dans *The Politics of Prisoner Abuse*.

De toute évidence, l'insistance de D. Forsythe à nommer des responsables sert un objectif politique, celui de demander des comptes sur des pratiques illégales ; mais ce choix d'écriture

¹ Alfred McCoy, *A Question of Torture: CIA Interrogation, from the Cold War to the War on Terror*, New York, Metropolitan Books, 2006.

² Anne-Marie Cusac, *Cruel and Unusual: The Culture of Punishment in America*, New Haven, Yale University Press, 2009

³ Rory Kennedy, *Ghosts of Abu Ghraib*, HBO Documentary Films, 2007.

relègue au second plan ce qui constitue pourtant une contribution scientifique importante de sa recherche, à savoir l'analyse consistant à déterminer comment, à un moment donné, certaines options sont devenues possibles ou acceptables, comment certaines pratiques jusqu'alors interdites se sont disséminées dans ce corps très discipliné qu'est l'armée américaine, par transmission verticale des techniques d'interrogation des détenus (à travers les « mémos », sortes de manuels des « bonnes pratiques » de l'armée) ou bien par transmission horizontale de pratiques telles que celles rendues célèbres par les photos fuitées d'Abu Ghraib. Le récit de la mise en place des prisons militaires de Bagram (Afghanistan), Abu Ghraib (Iraq) et Guantànamo (base américaine à Cuba), ainsi que du programme des *extraordinary renditions* (transferts spéciaux, forme d'extradition illégale qui relèverait plutôt de l'enlèvement) permet de montrer l'ampleur non seulement des exactions commises au nom de la guerre contre le terrorisme, mais aussi des complicités (chap. 4 et 5). Bien que subverti par l'administration Bush, le droit apparaît encore, pour les organisations non gouvernementales telles que le CICR ou l'American Civil Liberty Union (ACLU), comme un instrument de défense valable, et c'est par le droit que ces organisations vont s'opposer à la torture, en particulier pour obtenir que les prisonniers soient jugés et bénéficient des protections procédurales de la loi américaine (chap. 6). Certes, les interventions du CICR, qui était la seule organisation à avoir accès aux prisons militaires, ont été très discrètes, mais D. Forsythe, qui a signé avec *The Humanitarians* un ouvrage important sur cette organisation pour laquelle il a été consultant⁵, estime cette prudence louable et évoque même une véritable guerre juridique (*lawfare*, p. 164), menée dans l'ombre par le CICR en faveur du droit humanitaire international. Les résultats de cette mobilisation ont été cependant décevants : les détenus qui seront jugés le seront auprès de tribunaux d'exception, certains seront traduits devant des tribunaux de droit commun, mais sans qu'aucune règle de répartition ne permette de mettre fin à l'arbitraire. La fin de l'ère Bush et l'élection de Barack Obama n'ont pas marqué un réel retour du droit. Dans un chapitre conclusif, D. Forsythe déplore qu'aucune justice transitionnelle n'ait été mise en place pour juger les crimes de la guerre antiterroriste, ou du moins, sur le modèle des Commissions Vérité et Réconciliation, pour faire la lumière sur l'ensemble des exactions commises (chap. 7). Revenant sur les conditions de création de la Cour pénale internationale (CPI), l'auteur montre que l'attitude des dirigeants américains à l'égard de cette institution relevait plus d'un arrangement pragmatique de *Realpolitik* (dans un contexte marqué par le conflit de l'ex-Yougoslavie) que d'un engagement moral (les États-Unis ne seront pas signataires de la CPI). Les tentatives visant à inclure les droits de l'homme dans la politique étrangère se sont donc soldées par des échecs, et l'ouvrage s'achève sur le constat pessimiste que la politique américaine menée pendant la « *global war on terror* » a affaibli les fondements du droit international, qui ne pourra être restauré pleinement que par une mobilisation de la société civile.

On peut mettre une telle conclusion en perspective avec la position de l'auteur et se demander dans quelles mesures sa posture d'expert travaillant pour le CICR n'interfère pas avec son

⁴Lorna A. Rhodes, « Supermax Prisons and the Trajectory of Exception », dans Austin Sarat (ed.), « New Perspectives on Crime and Criminal Justice », numéro spécial, *Studies in Law, Politics and Society*, 47, 2009, p. 193-218.

⁵ David P. Forsythe, *The Humanitarians: The International Committee of the Red Cross*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2005.

analyse globalement très favorable à cette organisation. Une démarche réflexive sur son double positionnement, d'expert et de chercheur, aurait pu permettre de mieux comprendre les logiques d'action de cette organisation internationale timide sur la scène publique, mais, selon D. Forsythe, très active en coulisses. Il n'en demeure pas moins que les pistes proposées ici sur la question des usages contemporains de la violence étatique sont très stimulantes. Sans avoir la profondeur généalogique de l'analyse de Darius Rejali⁶, les informations factuelles fournies par D. Forsythe constituent une contribution à l'étude politique de la pratique de la torture et de ses usages dans des « dispositifs sécuritaires, coercitifs et idéologiques »⁷. ■

6. Darius M. Rejali, *Torture and Democracy*, Princeton, Princeton University Press, 2007.

7. Hamit Bozarslan, lecture croisée de *Torture and the Twilight of Empire: From Algiers to Baghdad* de Marnia Lazreg et de *Torture and Democracy* de Darius M. Rejali, *Critique internationale*, 46, janvier-mars 2010, p. 180.